

## **PORTANT COMPOSITION DES JURYS DU MASTER MÉTIERS DU LIVRE ET DE L'ÉDITION**

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

### **ARRETÉ**

#### **Article 1**

La composition des jurys d'examen DU MASTER MÉTIERS DU LIVRE ET DE L'ÉDITION comme suit :

#### **Master Métiers du livre et de l'édition parc. Edition : création éditoriale des littératures de jeunesse et générales-1ère année**

##### **Membres du jury**

Helene VIAL, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Daniel RODRIGUES, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

##### **Semestre 1**

Talya CHAUMONT, PAST

Leisha LECOINTRE, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE

Veronique HAITSE, PAST

Saulo NEIVA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

##### **Semestre 2**

Talya CHAUMONT, PAST

Leisha LECOINTRE, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE

Veronique HAITSE, PAST

Saulo NEIVA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

#### **Master Métiers du livre et de l'édition parc. Edition : création éditoriale des littératures de jeunesse et générales-2ème année**

##### **Membres du jury**

Helene VIAL, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Daniel RODRIGUES, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

##### **Semestre 1**

Talya CHAUMONT, PAST

Leisha LECOINTRE, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE

Veronique HAITSE, PAST

Saulo NEIVA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

**Semestre 2**

Talya CHAUMONT, PAST

Leisha LECOINTRE, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE

Veronique HAITSE, PAST

Saulo NEIVA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

**Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Le Président de l'Université Clermont  
Auvergne  
Mathias BERNARD

A handwritten signature of Mathias Bernard in black ink.

Le 1 décembre 2025